



Union des Villes et  
Communes de Wallonie  
asbl



Fédération des CPAS

Vos réf. :  
Nos réf. : LV/MD/ALV/MIB/SDG/cb/2020-131  
Votre correspond. : Alain Vaessen  
081 24 06 50  
alain.vaessen@uvcw.be

Madame Christie Morreale,  
Vice-Présidente du Gouvernement wallon,  
Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la  
Santé, de l'Action sociale, de l'Egalité des  
chances et des Droits des femmes  
Rue Kefer, 2  
5100 Jambes

Annexe(s) : /

Namur, le 30 octobre 2020

Madame la Ministre,

**Concerne : Covid-19 - Difficultés rencontrées au sein des Pouvoirs locaux wallons -  
Demande urgente**

Vous n'êtes pas sans savoir que la crise sanitaire que nous vivons actuellement engendre de nombreuses difficultés pour les Pouvoirs locaux qui, depuis le mois de mars, mettent tout en œuvre pour assurer au mieux l'exercice de leurs missions respectives au service des citoyens.

Toutefois, le personnel des Pouvoirs locaux n'échappe malheureusement pas aux conséquences dramatiques de la seconde vague et manque cruellement de forces vives sur le terrain.

Pour pallier le manque de main d'œuvre, pourtant indispensable à leur bon fonctionnement, les Pouvoirs locaux wallons vous adressent la demande suivante :

***Une souplesse dans le cadre du contrôle des emplois subsidiés par la Région wallonne***

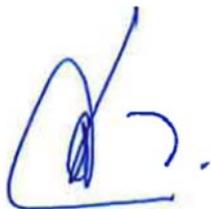
En raison du manque de personnel dans les services essentiels de première ligne, tant les communes que les CPAS se voient contraints d'effectuer des transferts de personnel d'un service à un autre pour les renforcer alors même qu'il s'agit de personnel subsidié par la Région wallonne pour une fonction bien précise.

A titre d'exemple, à l'heure où la crise sanitaire connaît un nouveau rebond, des services relatifs à l'insertion socio-professionnelle peuvent connaître une diminution de leurs activités et les membres du personnel affectés à ces services sont transférés de manière temporaire vers les services de première ligne, notamment les cellules chargées d'octroyer les aides sociales liées au Fonds Covid.

L'Union des Villes et Communes de Wallonie ainsi que la Fédération des CPAS demandent au Gouvernement de faire preuve de souplesse lorsqu'il s'agira d'effectuer les contrôles dans le cadre des emplois qu'il subsidie afin de ne pas diminuer les financements octroyés en raison de ce détachement temporaire des travailleurs subsidiés pour compenser les effets imprévisibles de la crise sanitaire.

Plus spécifiquement, les Pouvoirs locaux souhaiteraient voir les effets de l'arrêté du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux n°51 relatif aux mesures de déconfinement COVID-19, en matière d'emploi et d'insertion socioprofessionnelle, en ce compris dans le secteur de l'économie sociale prolongés au-delà de la date du 30 septembre 2020.

Nous vous prions d'agréer, Madame la Ministre, l'assurance de notre considération très distinguée.



Luc Vandormael,  
Président de la Fédération des CPAS



Maxime Daye,  
Président de l'Union des Villes et Communes  
de Wallonie

*Copie de la présente est adressée à Monsieur Christophe Collignon, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville.*